



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/10/23
16 août 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dixième réunion

Nagoya, Japon 18-19 octobre 2010

Point 4.9 de l'ordre du jour provisoire *

SYNTHESE DES CONSULTATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ACTIVITES COMMUNES AUX CONVENTIONS DE RIO

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Lors de sa quatorzième réunion tenue du 10 au 21 mai 2010, dans ses recommandations XIV/5 et XIV/11, l'Organe subsidiaire chargé de donner un avis scientifique, technique et technologique (OSASTT) a demandé que le Secrétaire exécutif consulte les Parties pour voir s'il était possible d'envisager des activités communes aux trois conventions de Rio et qu'il présente ses résultats à la dixième réunion de la Conférence des Parties pour examen.

2. Conformément à cette demande, le Secrétaire exécutif, par le biais des notifications 2010-119 et 2010-123, a invité les points focaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en partenariat avec les points focaux des autres conventions de Rio, à participer à un sondage en ligne sur les possibilités d'activités communes aux trois conventions. D'autres organisations concernées ont aussi été invitées à partager leurs idées sur des listes de diffusion consacrées à la biodiversité et au changement climatique.

3. Les réponses obtenues ont permis de préparer le présent document qui expose l'opinion des répondants sur les questions d'une amélioration nécessaire des synergies et de la hiérarchisation des activités déjà envisagées dans le cadre des processus des conventions de Rio (partie 1) et les options pour l'élaboration d'un programme commun de travail (partie 2).

* UNEP/CBD/COP/10/1.

/...

L'AMELIORATION NECESSAIRE DES SYNERGIES

Vue générale de la procédure

4. À la suite de la demande exprimée dans les notifications 2010-119 et 2010-123 présentant un sondage en ligne¹, 81 réponses ont été obtenues², comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Nombre et qualité des répondants

| Qualité | Nombre de répondants |
|--|-----------------------------|
| Parties | 23 |
| Autres agences gouvernementales (gouvernements, conseils consultatifs, etc.) | 10 |
| Nations Unies | 6 |
| Peuples autochtones et communautés locales | 4 |
| Organisations non gouvernementales | 18 |
| Organisations intergouvernementales | 1 |
| Secteur privé | 4 |
| Universités/éducation | 9 |
| Autre | 6 |

5. Les termes du sondage sont présentés à l'annexe I. Ses résultats sont détaillés ci-dessous : activités communes et programme commun de travail, thèmes connexes, activités prioritaires, procédure et perspectives.

Justification d'activités communes et d'un programme commun de travail

6. D'une manière générale, les résultats de cette enquête montrent que l'identification et l'adoption d'activités communes aux trois conventions ou d'un programme commun de travail suscitent un fort engouement. Ainsi, le plus haut niveau d'importance était accordé aux activités communes par 52 pour cent des répondants, tandis que 47 pour cent l'attribuaient au programme commun de travail. Par comparaison, moins de un pour cent des répondants a indiqué que les activités communes et le programme commun de travail étaient au plus bas niveau de priorité.

7. Les répondants ont aussi indiqué que l'élaboration de ces activités communes ou d'un programme commun de travail devait se faire dans la transparence et avec l'implication pleine et entière des trois conventions de Rio. Ils préconisent aussi que la procédure d'identification et d'adoption se fasse au cours des deux prochaines années, à temps pour le Sommet de la Terre Rio+20 en 2012.

8. À partir des commentaires reçus, les objectifs proposés en matière d'activités communes ou de programme commun de travail, qui respecte les mandats respectifs de chacune des Conventions incluent :

- (a) La diffusion des résultats des objectifs interdépendants des conventions de Rio ;
- (b) L'utilisation optimale de ressources limitées pour la mise en œuvre ; et
- (c) La suppression des chevauchements inutiles et des incohérences lors des négociations internationales sur des sujets communs.

9. Commentant la nécessité d'activités communes et d'un programme commun de travail, les répondants ont souligné l'interdépendance des objectifs de chacune des conventions et le besoin que leur mandat particulier soit respecté. Ils ont souligné que, pour être efficace, un programme commun de travail devait améliorer la performance de chacun des Secrétariats sans leur faire supporter une charge supplémentaire.

¹ L'enquête est présentée à l'annexe I.

² Les réponses détaillées sont disponibles à la page : <http://www.cbd.int/rio/>

10. Les répondants ont aussi évoqué les problèmes éventuels d'un programme commun de travail, notamment les difficultés bureaucratiques liées à la prise de décision et aux différences de composition des différentes conventions. Concernant ce dernier point, à l'heure actuelle (au 1er août 2010) les différences de composition sont les suivantes :

Andorre : Partie à la CLD ; non Partie à la CCNUCC et à la CDB ;

Estonie : Partie à la CCNUCC et à la CDB ; non Partie à la CLD ;

Irak : Partie à la CCNUCC et à la CDB ; non Partie à la CLD ;

États-Unis d'Amérique : Partie à la CLD et à la CCNUCC ; non Partie à la CDB.

Sujet : Thèmes communs

11. Les répondants ont cité comme thèmes communs aux trois conventions les approches d'atténuation et d'adaptation fondées sur l'écosystème et la gestion durable de l'eau et plus généralement, la gestion environnementale et le financement de la mise en œuvre. Selon eux, des négociations sur plusieurs de ces sujets étant en cours, il faut un cadre pour une collaboration continue.

12. En plus des thèmes intersectoriels, les répondants ont identifié plusieurs outils et méthodes transversaux qui pourraient être améliorés par des activités communes ou un programme commun de travail. On peut citer : les procédures nationales de planification (SPANB, PNAA, PAN), les efforts d'intégration (stratégies sectorielles et programmes de développement), l'adoption de mesures incitatives, l'échange d'informations et la gestion des connaissances.

Sujet : Activités prioritaires

13. En plus des éléments et thèmes généraux d'activités communes ou de programme commun de travail, les répondants ont donné la priorité aux activités qui ont déjà été envisagées par l'un des organismes des conventions de Rio. Parmi elles, les suivantes semblent les plus importantes:

- (a) L'établissement ou le renforcement des arrangements institutionnels opérationnels nationaux de coordination ;
- (b) L'implication, chaque fois que possible, des points focaux ainsi que de leurs homologues des autres conventions dans la préparation des réunions de la Conférence des Parties et des Organes subsidiaires des conventions ;
- (c) Le renforcement de la coopération entre les points focaux nationaux ;
- (d) Le renforcement de la coopération entre les Organes subsidiaires scientifiques ; et
- (e) Le renforcement de la coopération dans l'élaboration des plans nationaux.

14. Parmi les autres activités qualifiées d'importantes, on peut citer la recherche et les ateliers scientifiques communs sur des questions concernant les trois conventions, notamment la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts), l'harmonisation des rapports et la gestion des catastrophes.

15. En ce qui concerne les activités prioritaires des Secrétariats des conventions de Rio, les répondants ont indiqué que l'organisation d'ateliers thématiques communs et la mise à disposition de conseils sur le renforcement des liens entre les SPANB, les PNAA et les PAN sont prioritaires. Nombreux sont ceux qui souhaitent aussi un partenariat suivi en matière de vulgarisation et de sensibilisation.

Procédures et perspectives

16. Tous les commentaires reçus concernant les procédures et les perspectives ont montré qu'il fallait garantir que l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'activités communes ou d'un programme

commun de travail se fassent dans la transparence et avec la participation plein entière des trois conventions de Rio. Concernant la procédure proposée dans le document de l'OSASTT (UNEP/CBD/SBSTTA/14/6/Add.2), les répondants préfèrent nettement la création d'un groupe mixte d'experts des trois conventions de Rio (56 pour cent ont indiqué que c'était très important) et une réunion conjointe des organes scientifiques des trois conventions de Rio (53 pour cent ont indiqué que c'était très important). Plusieurs répondants ont d'indiqué que non seulement la coordination entre les organes scientifiques est un élément important de l'élaboration d'activités commune ou d'un programme commun de travail, mais aussi du suivi de la coordination et de la collaboration. De ce point de vue, certains ont aussi soulevé la question de la coordination entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

17. L'idée d'une réunion commune des Conférences des Parties et de l'examen d'activités et éléments communs par le Groupe mixte de liaison a reçu un écho très favorable (plus de 40 pour cent des répondants).

18. Les répondants ont exprimé des opinions variées quant au rôle du Groupe mixte de liaison. D'un côté, certains considèrent qu'il a un important rôle de coordination à jouer lors de l'élaboration des activités communes ou programme commun de travail à condition qu'il en reçoive le mandat. D'autres, au contraire, estiment que l'élaboration d'activités communes ou d'un programme commun de travail est un exercice scientifique pour lequel le Groupe mixte de liaison ne présente aucun avantage. Quoiqu'il en soit, peu de gens considèrent qu'il a un rôle à jouer dans la mise en œuvre qui relève, pour un grand nombre, de la responsabilité des Parties.

19. En ce qui concerne les parties prenantes, les répondants ont noté la nécessité que la communauté scientifique, la société civile et les organisations non gouvernementales s'impliquent dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités communes ou du programme commun de travail. Quelques répondants ont aussi mentionné que les autres agences des Nations Unies ou accords environnementaux concernés pourraient aussi avoir un rôle à jouer.

20. Pour finir, les répondants pensent que les activités communes ou le programme commun de travail devraient être élaborés et adoptés à temps pour le Sommet de la Terre Rio+20 en 2012. D'après l'expérience des autres programmes communs de travail entre la Convention sur la diversité biologique d'une part et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention de Ramsar sur les zones humides ou la Convention sur la conservation des espèces migratrices (cf. annexe II) d'autre part, cela semble réalisable, même si le délai semble court. En particulier, on a vu qu'un programme commun de travail bilatéral pouvait être adopté en seulement un an (comme avec la Convention de Ramsar) comme en quatre ans (pour la CLD). Nous n'avons malheureusement aucun exemple de calendrier pour l'adoption d'un programme commun de travail impliquant trois organisations.

21. Quant à l'élaboration et à l'adoption des autres programmes communs de travail impliquant la CDB, la procédure a toujours été la suivante : dans un premier temps, un appel à collaboration est lancé (déjà fait par la CDB, la CCNUCC et la CLD³), puis le Secrétaire exécutif est prié d'élaborer un programme commun de travail et finalement, les processus de décisions de chaque convention adoptent/avalisent le projet présenté. Dans la mesure où les Parties estiment que les activités communes ou le programme commun de travail entre les trois conventions de Rio doivent être élaborés ensemble par les trois processus, il faudra peut être recourir à une procédure plus complexe qui impliquerait tous les autres organes dans la conception des activités et éléments proposés. Ainsi, il semble plus pertinent de prévoir une rencontre du groupe de liaison et une réunion du premier groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et le changement climatique lors de la préparation d'un programme commun de travail avec la CLD.

³ Par exemple : CNULD CdP-8, décision 3/COP.8, CDB CdP décision IX/17, CCNUCC décision 13/CP.8.

II. ELABORATION D'UN PROGRAMME COMMUN DE TRAVAIL : OPTIONS POSSIBLES

22. Le sondage en ligne montre que beaucoup soutiennent l'idée d'un programme de travail commun aux conventions de Rio. Ainsi, 83 pour cent des répondants ont évalué l'importance d'un programme de travail conjoint à six ou plus (sur une échelle de 1 à 10 où 10 est le plus important). Parmi ceux qui l'ont notée à cinq ou moins, quatre sont des Parties.

23. En matière d'élaboration d'une collaboration, et vu le besoin de transparence et d'implication pleine et entière, des leçons peuvent être tirées de la conception du programme commun de travail avec la CLD (cf. annexe II), même s'il a fallu quatre ans pour que le projet aboutisse. Ainsi, si nous voulons respecter l'échéance du Sommet de la Terre Rio+20 de 2012 proposée par de nombreux répondants, nous devrons peut-être effectuer plusieurs démarches en même temps pour élaborer un programme de travail commun aux trois conventions, comme le montre le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Conception et adoption d'un programme commun de travail : Proposition de calendrier et de procédure

| | | |
|---|---|---|
| CdP CDB | Appel à proposition pour un programme commun de travail | Octobre 2010 |
| CdP CCNUCC (ou OSAST CCNUCC) | Appel à proposition pour un programme commun de travail | Décembre 2010 (ou juin 2011) |
| CdP CLD (ou CRIC CLD) | Appel à proposition pour un programme commun de travail | Octobre 2011 (ou février 2011) |
| Groupe mixte de liaison | Recueil d'informations sur les activités déjà demandées, identification des études de cas et des leçons tirées d'autres initiatives en matière de programme commun de travail | Premier trimestre 2011 |
| Groupe mixte d'experts * Sous réserve de financement | Définition des objectifs, identification des activités et éléments prioritaires d'un programme commun de travail, conception d'un mécanisme/cadre qui en favorise la gestion adaptative | Deuxième trimestre 2011 |
| Organe subsidiaire scientifique commun * Sous réserve de financement | Examen des propositions du groupe mixte d'experts, préparation d'une proposition finale ou d'options pour examen par les Conférences des Parties | Troisième ou quatrième trimestre 2011 |
| Session extraordinaire – Conférence commune des Parties * Sous réserve de financement | Adoption ou aval du programme commun de travail | Avant ou pendant le Sommet de la Terre Rio+20 en 2012 |

24. Sur le fond, il est généralement admis que tout programme commun de travail doit être appliqué au niveau national, être plus économique en ressources sans augmenter la charge de travail et respecter les différents mandats de chaque convention.

25. Sur la forme, on retient essentiellement deux pistes : la première cible les thèmes majeurs autour desquels des activités communes devraient être élaborées (ex. ateliers communs, orientations et recherche sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts). Dans ce deuxième cas,

il faudra vérifier que les ateliers communs, ainsi que toute autre activité nécessitant des ressources, ne soient pas nouveaux et redondants, mais qu'ils soient intégrés dans des entreprises déjà existantes et planifiées. On aura aussi besoin d'un mécanisme qui garantira que ce programme commun de travail traite des questions émergentes.

26. Selon le deuxième modèle, le programme commun de travail prévoit la création d'un environnement favorable aux synergies aux niveaux national et international (ex. : mécanismes de formulation de positions nationales communes lors de négociations sur des sujets similaires, gestion conjointe des connaissances, etc.). Les répondants ont aussi mentionné qu'une telle approche devrait être souple pour traiter des questions nouvelles et largement laissée à l'initiative des pays. Cependant, elle pourrait aussi avoir des implications financières supplémentaires (à court terme) et nécessiterait un soutien au plus haut niveau politique pour être un succès.

27. Certains répondants ont aussi souligné l'importance d'impliquer les organisations et les agences dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme commun de travail, notamment, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial, qui est le seul mécanisme de financement commun aux trois conventions de Rio.

Annexe I

ENQUETE EN LIGNE

1. Veuillez indiquer si vous croyez que l'identification et l'adoption d'activités communes sont importantes (10) ou pas du tout importantes (1) dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio.
2. Veuillez indiquer si vous croyez que l'identification et l'adoption d'un programme commun de travail sont importantes (10) ou pas du tout importantes (1) dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio.
3. Veuillez fournir tout commentaire justifiant vos réponses aux questions 1 et 2.
4. Veuillez indiquer si vous percevez les processus suivants comme importants, quelque peu importants ou pas du tout importants dans le processus d'identification et/ou d'adoption d'activités communes ou d'éléments d'un programme commun de travail.

Considération d'activités et/ou éléments par le Groupe commun de liaison

Mise en place d'un groupe commun d'experts entre les trois conventions de Rio

Réunion commune des organes scientifiques des trois conventions de Rio

Réunion commune de la Conférence des Parties des trois conventions de Rio

5. Veuillez identifier tout autre processus devant être inclus dans l'identification et/ou l'adoption d'activités communes ou d'éléments d'un programme commun de travail.
6. Comment décririez-vous le rôle du Groupe commun de liaison dans le développement et la mise en œuvre d'activités communes ou d'un programme commun de travail ?
7. Veuillez assigner un rang de priorité, de la plus haute (1) à la plus basse (6), aux processus soutenant l'engagement complet et efficace des points focaux des trois conventions dans l'identification et/ou l'adoption d'activités communes ou d'un programme commun de travail.

Établir ou renforcer les dispositions institutionnelles pour la coordination et opérationnelles au niveau national

Engager, lorsque pertinent, les points focaux et par leur entremise, les autres contreparties provenant d'autres conventions dans l'élaboration de positions lors des négociations

Rendre disponibles les notifications pertinentes aux points focaux des autres conventions grâce au site Web de chaque convention

Explorer les options de coopération plus poussées entre les trois conventions, par des ateliers communs

Garder le personnel des autres secrétariats informé à propos des discussions et des décisions sur les activités ou les programmes synergiques pertinents

Compiler les leçons apprises et les études de cas sur les mécanismes nationaux pour la coordination entre les points focaux

8. Veuillez identifier toute autre partie prenante devant être engagée dans le processus de développement d'activités communes ou d'un programme commun de travail.
9. Veuillez assigner un rang de priorité, de la plus haute (1) à la plus basse (6), aux thèmes de collaboration qui pourraient être utilisés comme point central d'activités communes ou d'un programme commun de travail.

Collaboration entre les points focaux nationaux

Collaboration entre les organes subsidiaires scientifiques aux conventions

Collaboration entre les Secrétariats des conventions

Coopération dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

Coopération dans le développement d'avis, de méthodologies et d'outils

Coopération dans la planification au niveau national

Facilitation des échanges, d'information et d'expérience, y compris l'amélioration de l'inter-accessibilité aux données web disponibles

Rapports harmonisés

Activités communes de renforcement des capacités incluant la formation et des ateliers locaux, nationaux et régionaux

Développement commun d'études de cas sur les synergies

Recherche et surveillance communes

Promotion de la complémentarité entre les SPANB de la CDB, les PAN de la CLD et les PNAA pour les pays les moins avancés de la CCNUCC

10. Veuillez indiquer si vous pensez que les éléments suivants proposés pour un programme commun de travail potentiel (UNEP/CBD/SBSTTA/6/Add.2) sont importants, quelque peu importants ou pas du tout importants.

Planification nationale intégrée/coordonnée liant les changements climatiques, la dégradation des terres et la biodiversité

Faire face aux moteurs communs de la perte de la biodiversité, des changements climatiques et de la dégradation/désertification des terres

Comprendre, surveiller, évaluer et rapporter les liens entre la biodiversité, les changements climatiques, la dégradation/désertification des terres et le développement durable

Promouvoir un environnement facilitant favorable à la coopération

11. Veuillez indiquer si vous pensez que les activités suivantes proposées pour un programme commun de travail potentiel (UNEP/CBD/SBSTTA/14/6/Add.2) sont importantes, quelque peu importantes ou pas du tout importantes.

Promouvoir la cohérence et la synergie dans la planification nationale pour les changements climatiques, la dégradation des terres, la biodiversité, le développement durable et la réduction de la pauvreté

Maintenir ou améliorer le stockage et la séquestration du carbone en stoppant ou réduisant la perte et la dégradation des habitats naturels, en particulier les forêts

Maintenir ou améliorer la résilience des écosystèmes par la conservation et la restauration des paysages dégradées

Bâtir des connaissances sur les liens entre la biodiversité, les changements climatiques, la dégradation/désertification des terres et le développement durable

Surveiller et évaluer le statut et les tendances des paramètres pertinents aux liens entre la biodiversité, les changements climatiques, la dégradation/désertification des terres et le développement durable (y compris le développement de bases de données)

Uniformiser les rapports

Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public

Développer et appliquer des mesures d'incitations positives

12. Veuillez identifier tout autre thème prioritaire, élément ou activité de collaboration qui pourrait être utilisé comme point central d'activités communes ou d'un programme commun de travail
13. Parmi les activités de soutien aux Secrétariats suivantes, veuillez indiquer lesquelles sont les plus importantes pour renforcer la mise en œuvre des activités communes ou d'un programme commun de travail.

Fournir de l'information actualisée aux points focaux des trois conventions sur les évaluations, les programmes de recherche et les outils de surveillance pertinents

Impliquer les points focaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, de conventions sur les forêts et d'autres conventions appropriées dans les discussions sur les questions pertinentes comme la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ainsi que sur l'afforestation et le reboisement

Organiser des ateliers communs thématiques (au niveau international) avec la participation des trois conventions de Rio

Explorer la nature et l'envergure du Plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et le renforcement des capacités, afin d'identifier comment il pourrait supporter la réalisation de synergies entre les trois conventions de Rio dans la mise en œuvre nationale

Développer un réservoir commun d'experts

Continuer à partager les expériences du personnel des Secrétariats au cours des forums tels que le Groupe spécial d'experts techniques sur le transfert de technologies de la CDB et le groupe d'experts sur le transfert de technologies de la CCNUCC ou son successeur

Analyser l'expérience acquise grâce au centre d'échange d'information technologique de la CCNUCC (TT :Clear) et le centre d'échange de la CDB (CHM) et identifier les opportunités d'apprendre des expériences de chacun

Partager l'expérience acquise sur les connaissances traditionnelles, les systèmes d'alerte rapide, les points de référence et les indicateurs

Meilleur accès à l'information diffusée dans les rapports et les communications

Conseiller sur les façons et les moyens de renforcer les liens entre les PAN, les SPANB et les PNAA

Partager les rapports et les études des procédures nationales de planification, si disponibles, et illustrer les leçons qui peuvent intéresser les autres conventions pour améliorer la planification intégrée

Coordonner les demandes d'avis scientifiques des organes externes

Présenter des études de cas sur les liens entre les activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques d'une part et de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité d'autre part

Identifier les actions qui contribuent à la conservation et l'utilisation durable des tourbières et autres zones humides et améliorer leur contribution aux activités de réponse aux changements climatiques

Partager les expériences rapportées par les Parties sur les événements de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

Produire du matériel éducatif tenant compte des circonstances culturelles et des méthodes de communication basées sur les besoins des audiences bien ciblées

Développer des outils de communication web, entre autre par l'actualisation des outils et des publications existantes telles que le centre d'échange de la Convention et les systèmes d'information nationaux sur la biodiversité

Identifier les technologies d'intérêt et pertinentes à la fois à l'échelle régionale et mondiale

Continuer l'apport de contributions et de visions sur les questions et l'adaptation des forêts par les secrétariats tel que requis par les organes subsidiaires des conventions

Mettre en œuvre une approche coordonnée par rapport au GEOSS proposé

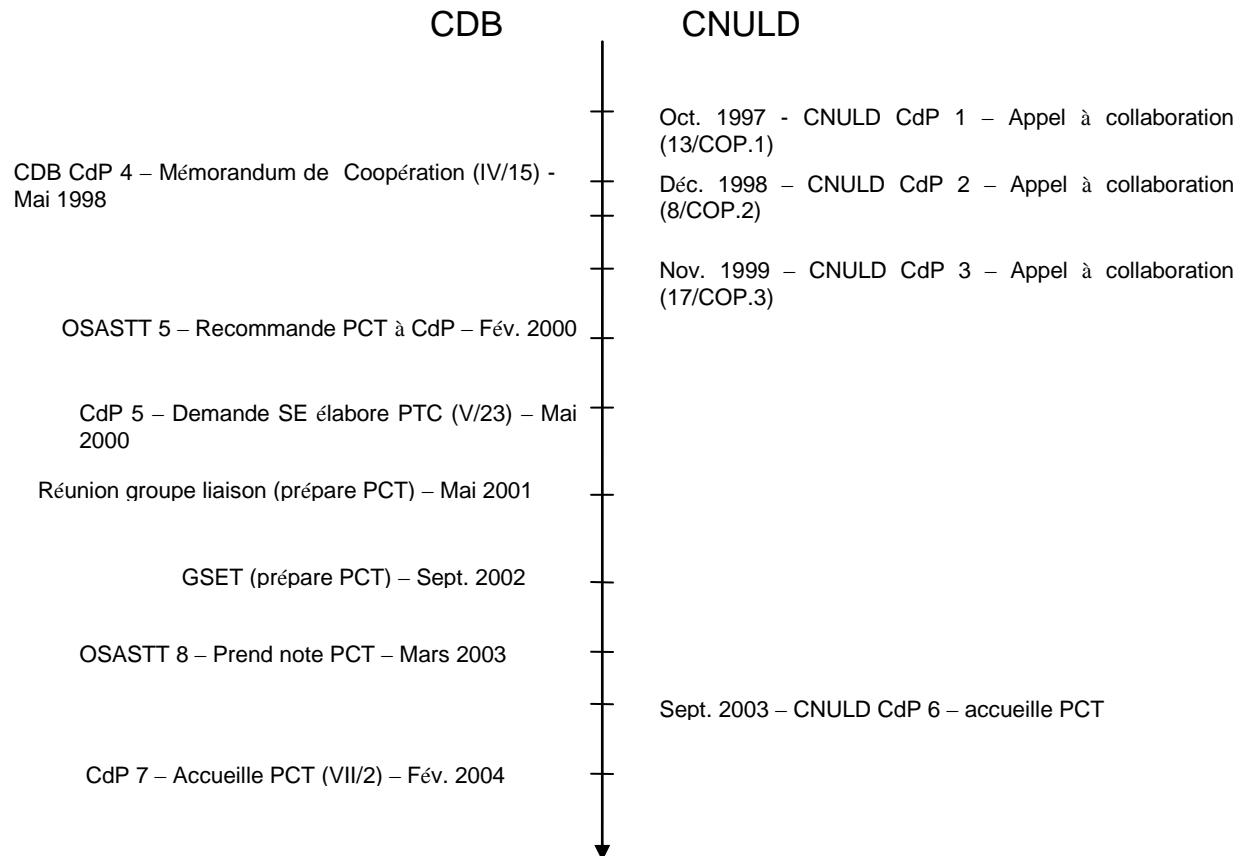
Partager les leçons apprises sur la production de rapports

14. Veuillez identifier toute autre activité des Secrétariats qui pourrait renforcer la mise en œuvre d'activités communes ou d'un programme commun de travail
15. Veuillez indiquer si des points focaux CCNUCC et CNULD ont été impliqués dans la compléction de ce sondage.
16. Veuillez fournir toute autre opinion sur les activités communes ou le programme commun de travail entre les trois conventions de Rio

Annexe II

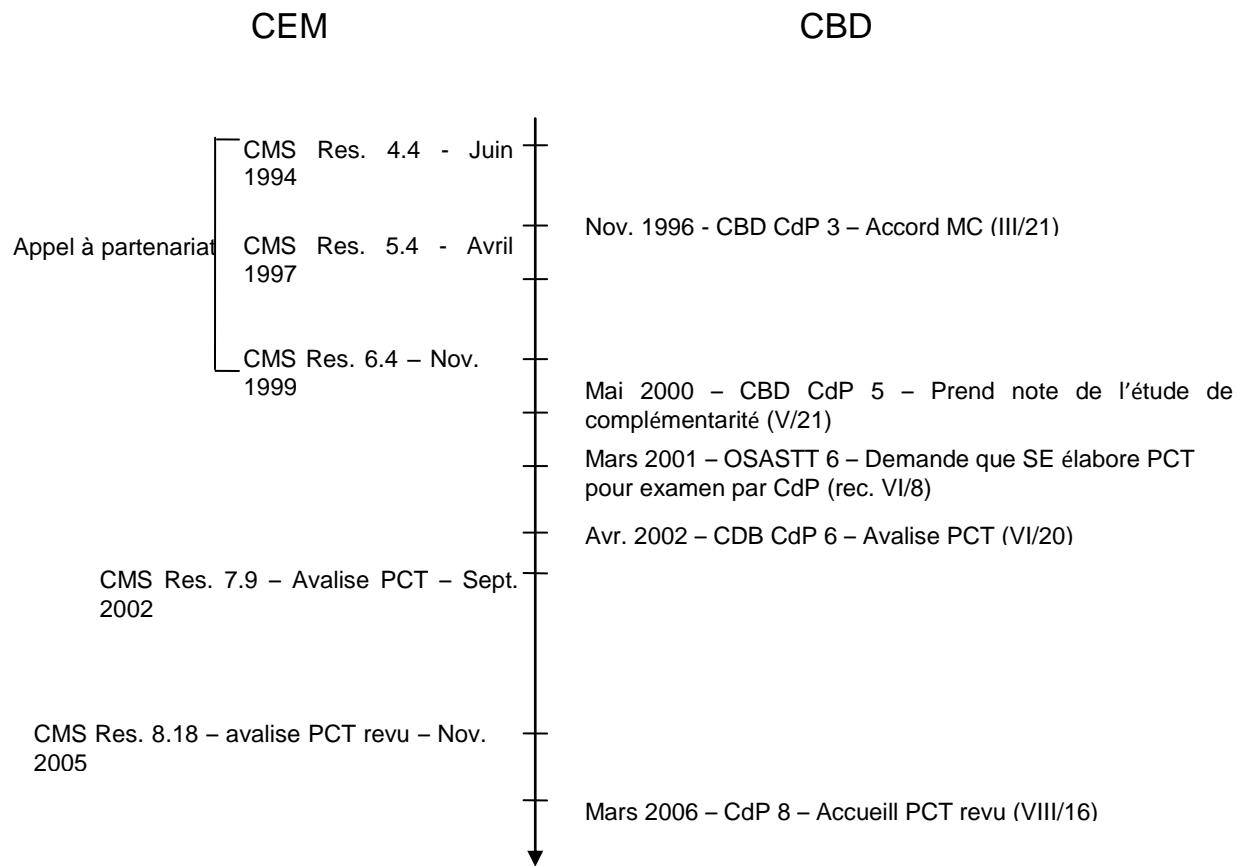
PROCEDURES D'ADOPTION DE PROGRAMMES COMMUNS DE TRAVAIL

Figure 1 – Programme commun de travail : CDB-CNULD



/...

Figure 2 – Programme commun de travail : CDB-CEM



/...

Figure 3 – Programme commun de travail : CDB-Ramsar

